

Que reste-t-il du principe d'égalité des créanciers ?

Code du commerce

*L'égalité des créanciers à la lumière des réformes récentes
(LSE de 2005, réforme des sûretés en 2006, LME en 2008,
loi du 22 octobre 2010 portant création de la SFA)*

Code civil



Table-ronde organisée par le département Entreprises en difficulté - Sorbonne Affaires,
Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
et l'Institut Droit, Éthique, Patrimoine (IDEP) - Université Paris-Sud 11

Inscription gratuite obligatoire à l'adresse suivante : aduded@gmail.com



Institut de
Recherche
Juridique de
la Sorbonne
André Tunc



Table ronde organisée
le mercredi 8 juin 2011 à 16h30 au Tribunal de Commerce de Paris
1 quai de Corse 75 004 Paris

Que reste-t-il du principe d'égalité des créanciers ?

*L'égalité des créanciers à la lumière des réformes récentes
(LSE de 2005, réforme des sûretés en 2006, LME en 2008,
loi du 22 octobre 2010 portant création de la SFA)*

16h30 Allocution d'accueil du président Christian DE BAECQUE

16h35-17h00 Introduction : Que reste-t-il du caractère « collectif » de la procédure collective (historique, mise en perspective, enjeux...) ?
Nicolas PELLETIER, doctorant, Université Paris 1 et
Florentin JOIN-LAMBERT, doctorant, Université de Paris XI

Premier thème

*Situations préférentielles et principe d'égalité des créanciers,
table ronde sous la présidence de M. Jean BADILLET,
président de chambre au Tribunal de commerce de Paris*

17h00-18h15 *Que reste-t-il du principe d'égalité alors qu'un nombre toujours plus grand de créanciers échappent à la discipline de la procédure collective ?*

Avec la participation de :

Pierre-Julien PERNAUD-DAUVERCHAIN,
collaborateur mandataire judiciaire
Alexandre CORNET, avocat, cabinet CVS
Julien VILLA, collaborateur mandataire judiciaire
Marc SÉNÉCHAL,
mandataire judiciaire à Nanterre, SCP BTSG, président de
l'UPMJ

Echanges

Second thème

*Nouvelles procédures et principe d'égalité des créanciers,
table ronde sous la présidence de M. Jean BADILLET*

18h15-19h30 *Que reste-t-il du principe d'égalité alors que les nouvelles procédures collectives (Sauvegarde, SFA) traitent différemment les créanciers (selon qu'ils appartiennent ou non aux comités, selon que leur créance est ou non financière, lorsqu'il s'agit de prendre en compte les accords de subordination) ?*

Avec la participation de :

Erwan MERLY, administrateur judiciaire à Rennes
Stéphane GORRIAS,
mandataire judiciaire à Paris, SCP BTSG, président de l'IFPPC
Jean-Philippe ROBÉ, avocat à la cour d'appel de Paris
Hélène BOURBOULOUX, administrateur judiciaire à Nanterre

Echanges

19h30 Conclusion (F.-X. LUCAS)

19h45 Cocktail